



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

1 - INTRODUCTION

La loi de finances pour 2024 généralise le déploiement **du compte financier unique (CFU)**, document **qui remplace le compte administratif et le compte de gestion**.

Le CFU a vocation à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Sa mise en œuvre devra s'effectuer au plus tard au 1^{er} janvier 2027 (pour les comptes 2026). La Ville du TRÉPORT a décidé d'anticiper cette échéance et d'adopter le compte financier unique à compter des comptes 2024 (rendus en 2025) pour le budget principal (M57) et les budgets annexes (M4).

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif (ou CFU), conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site Internet de la commune, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives et compte financier unique.

Le compte financier unique présente notamment, après la clôture de l'exercice, **les résultats de l'exécution du budget** par le maire. Il retrace les opérations de toute nature, réalisées au cours de l'année.

Cette note présente les réalisations du budget 2024 et les variations par comparaison à l'exercice précédent.

2 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DU TRÉPORT

Les résultats d'exécution du budget principal 2024 sont les suivants :

	Résultat à la clôture de 2023 (corrigé)	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat de 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	- 307 441,28 €		- 1 528 436,84 €	- 1 835 878,12 €
Fonctionnement	3 000 890,41 €	447 664,16 €	2 948 841,45 €	5 502 067,70 €
TOTAL	2 693 449,13 €	447 664,16 €	1 420 404,61 €	3 666 189,58 €

Nota : le montant du résultat à la clôture de 2023 a été corrigé à la suite de l'intégration de l'actif du camping municipal dans l'actif de la Ville du Tréport et des écritures de dissolution du syndicat du collège Rachel SALMONA sur l'exercice 2024.

2-1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2-1-1- Éléments préliminaires

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des produits des services (cantine, périscolaire, structure multi-accueil, médiathèque, école de musique, concessions cimetièrre, stationnement sur voirie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires, aux produits financiers et aux revenus des immeubles.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

2-1-2 Analyse des recettes réelles de fonctionnement

De façon synthétique, la répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

		CA 2023	CFU 2024	Pourcentage CFU	Évolution 2024/2023
013	Remboursement charges de personnel	181 128,54 €	215 862,91 €	1,30%	+19,18%
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	977 002,45 €	1 112 900,94 €	6,70%	+13,91%
73	Impôts et taxes	5 701 380,86 €	5 717 519,24 €	34,41%	+0,28%
731	Fiscalité locale	4 302 899,06 €	4 527 161,97 €	27,25%	+5,21%
74	Dotations et participations	2 918 125,90 €	2 844 194,55 €	17,12%	-2,53%
75	Autres produits de gestion courante	612 007,58 €	672 079,15 €	4,04%	+9,81%
76	Produits financiers	223 980,97 €	223 981,27 €	1,35%	-
77	Produits spécifiques	43 814,81 €	145 206,02 €	0,87%	+231,41%
78	Reprise de provisions semi-budgétaires	120 525,00 €	1 156 135,36 €	6,96%	+859,25%
	Recettes réelles de fonctionnement	15 080 865,17 €	16 615 041,41 €	100,00%	+10,17%

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une augmentation globale de 10,17%. **Les recettes de gestion des services** (hors chapitres 76, 77 et 78) **sont en hausse de 2,70%**.

Impôts et taxes, fiscalité locale (chapitres 73 et 731)

Dans le respect des engagements pris par le conseil municipal, les taux d'imposition communaux sont restés identiques à ceux de 2023 et n'ont pas augmenté depuis 2010 :

- Taxe d'habitation : 20.11% ;
- Taxe foncière sur le bâti : 51.89% (taux communal : 26.53% + taux départemental : 25.36%) ;
- Taxe foncière sur le non bâti : 40.87%.

Montant CFU 2024 = 10 244 681,21€ sur ces deux chapitres, soit 61.66% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit essentiellement de produits des impôts directs (taxe foncier bâti et foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), compensation TH suite à la réforme fiscale, ainsi que l'attribution de compensation (AC) versée par la Communauté de Communes des Villes-Sœurs (CCVS), le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), le prélèvement sur le produit des jeux, les droits de place, la taxe additionnelle aux droits de mutation, le reversement de la taxe de séjour et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

		CA 2023	CFU 2024
Impôts et taxes			
73211	Attribution de compensation	2 703 040,00 €	2 699 041,00 €
73215	Reversements de fiscalité	172 183,56 €	175 211,70 €
73221	FNGIR	2 386 294,00 €	2 386 294,00 €
732221	FPIC	55 635,00 €	57 155,00 €
7323	Reversement prélèvement État sur les jeux (part communale)	378 016,00 €	393 541,84 €
738	Autres impôts et taxes	6 212,30 €	6 275,70 €
Fiscalité locale			
73111	TH et TF	3 513 735,00 €	3 768 700,00 €
73118	Autres contributions directes	3 779,00 €	8 969,00 €
73123	Droits de mutation	208 616,03 €	222 112,00 €
73141	Taxe sur électricité	159 913,58 €	125 843,90 €
73154	Droits de place	253 051,62 €	262 290,23 €
731731	Impôt sur cercles de jeux	21 586,83 €	126,84 €
731732	Prélèvement sur le PJ Casino	142 217,00 €	139 120,00 €
TOTAL recettes fiscales		10 004 279,92 €	10 244 681,21 €

Dotations versées par l'État et participations (chapitre 74)

Montant CFU 2024 = 2 844 194,55 €, soit 17.12% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit des différentes dotations versées par l'État ou autres organismes :

		CA 2023	CFU 2024
74111	Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale	47 612,00 €	53 125,00 €
742	Dotation aux élus locaux	0,00 €	163,00 €
744	FCTVA sur fonctionnement	28 189,93 €	13 950,18 €
74718	Autres participations de l'État	24 335,53 €	20 624,62 €
7473	Participations du Département	18 318,00 €	14 623,00 €
74751	Participation CCVS	73 333,86 €	63 576,55 €
747888	Participation autres organismes (CAF, ...)	255 965,73 €	168 235,20 €

7482	Compensation État pour perte sur droits de mutation	742,00 €	371,00 €
748312	DCRTP (dotation de compensation suite réforme taxe professionnelle)	1 242 024,00 €	1 236 615,00 €
74833	État - compensation au titre des exonérations de TF	1 214 613,42 €	1 263 911,00 €
748372	Dotations politiques de la ville (pour recrutement du chargé de mission PVD)	12 991,43 €	0,00 €
7485	Dotations pour les titres sécurisés (CNI, passeports)	0,00 €	9 000,00 €
TOTAL des dotations et participations		2 918 125,90 €	2 844 194,55 €

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Montant CFU 2024 = 1 112 900,94 €, soit 6.70% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces produits correspondent aux redevances perçues auprès des usagers des services, ainsi qu'aux subventions ou autres produits qui leur sont directement affectés, aux droits de stationnement, mais également aux concessions et redevances funéraires, aux mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes et aux budgets annexes, et aux remboursements de frais par des redevables.

Les redevances les plus importantes concernent :

- Les redevances de stationnement sur voirie, article 70383 : **521 204,19€** ;
- Les forfaits de post-stationnement (FPS), article 70384 : **108 977,37€** ;
- Et la mise à disposition de personnel auprès de la C CVS, article 70846 : **107 216,39€**.

L'augmentation importante des recettes sur ce chapitre (+13.91%) par rapport en 2023 s'explique principalement par la hausse des produits relatifs aux redevances de stationnement et FPS (+115 611€).

Produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles, inscrits à l'article 752, des redevances annuelles versées par le délégataire du service public du camping, inscrites à l'article 75813, ainsi que d'autres produits divers de gestion courante inscrits au 75888 (remboursements de sinistres, avoirs...).

Ces produits s'élèvent à **672 079,15€** et représentent 4.04% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre enregistre également une augmentation notable de ses recettes (+9.81%).

Produits financiers (chapitre 76)

Montant CFU 2024 = 223 981,27€, soit 1.35% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit pour l'essentiel du fond de soutien versé par l'État dans le cadre de la sortie des emprunts structurés à risque.

Remboursements de charges de personnel (chapitre 013)

Montant CFU 2024 = 215 862,91 €, soit 1.30% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit des remboursements sur rémunérations et charges de sécurité sociale du personnel effectués par RELYENS, assurance statutaire. Ce chapitre connaît une hausse de +19.18%.

Produits spécifiques (chapitre 77)

Montant CFU 2024 = 145 206,02 €, soit 0.87% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit des mandats annulés sur exercices antérieurs et du produit de la cession d'une cellule commerciale et de biens mobiliers.

Reprises de provisions semi-budgétaires (chapitre 78)

Montant CFU 2024 = 1 156 135,36€, soit 6.96% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces produits correspondent à des reprises de provisions semi-budgétaires inscrites lors de budgets précédents, pour dépréciation des immobilisations :

- Funiculaire : 384 584,36€ ;
- Réseau pluvial : 771 551€.

2-1-3 - Analyse des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

		CA 2023	CFU 2024	Pourcentage CFU	Évolution 2024/2023
011	Charges à caractère général	3 570 061,56 €	3 633 178,38 €	30,87%	+1,77%
012	Charges de personnel	6 726 485,08 €	6 835 418,92 €	58,07%	+1,62%
014	Atténuations de produits	142 839,00 €	136 773,00 €	1,16%	-4,25%
65	Autres charges de gestion courante	807 797,49 €	784 926,51 €	6,67%	-2,83%
66	Charges financières	172 421,68 €	155 054,87 €	1,32%	-10,07%
67	Charges spécifiques	379,26 €	21 508,51 €	0,18%	+5571,18%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	787 967,00 €	203 585,00 €	1,73%	-74,16%
Dépenses Réelles de Fonctionnement		12 207 951,07 €	11 770 445,19 €	100,00%	-3,58%

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une diminution globale de 3,58%.

La hausse des dépenses de gestion des services (hors chapitres 66, 67 et 68) **a été limitée à 1,27% en 2024**, et demeure inférieure à la hausse des recettes de gestion des services (+2.70%), ce qui caractérise la poursuite des efforts de maîtrise de la dépense publique de la collectivité.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Montant CFU 2024 = 3 633 178,38€, soit 30.87% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent aux différents frais généraux (fluides, fournitures, entretien, maintenance, assurances, ...) engagés pour la gestion des services et des équipements et se décomposent selon le tableau suivant :

		CA 2023	CFU 2024
6042	Achats de prestations services	579,36 €	543,96 €
6061	Fournitures non stockables : fluides	1 005 851,05 €	1 015 890,17 €
6062	Fournitures non stockées : alimentation, carburants, autres ...	72 824,06 €	81 494,65 €
6063	Fournitures entretien et petit équipement	241 432,56 €	269 422,96 €
6064	Fournitures administratives	15 083,65 €	15 131,56 €
6065	Livres, disques (médiathèque)	18 189,83 €	15 531,87 €
6066	Produits pharmaceutiques	1 137,14 €	1 066,76 €
6067	Fournitures scolaires	16 474,37 €	15 927,19 €
6068	Autres matières et fournitures	206 239,31 €	210 502,77 €
611	Contrats de prestations de service	668 331,87 €	621 807,47 €
613	Locations	54 157,41 €	56 493,23 €
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers (terrains, bâtiments, voies et réseaux...)	446 790,84 €	427 469,75 €
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers (véhicules, ...)	52 151,57 €	29 373,17 €
6156	Maintenance	101 144,88 €	96 982,06 €
616	Assurances	64 339,97 €	92 158,27 €
617	Études et recherches	11 119,08 €	0,00 €
6182	Documentation générale et technique	8 534,73 €	6 749,87 €
6184	Versements à des organismes de formation (autres que CNFPT)	6 111,50 €	20 099,00 €
6188	Autres frais divers	59 366,72 €	95 870,57 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	18 786,20 €	24 041,68 €
6231	Annonces et insertions	17 470,80 €	18 742,80 €
6232	Fêtes et cérémonies (spectacles, comité des fêtes, cérémonies...)	261 929,64 €	255 368,64 €
6232	Réceptions	7 724,08 €	9 334,99 €
6236	Catalogues et imprimés, publications	18 654,23 €	20 200,08 €
6238	Divers (publicité, relations publiques)	2 454,00 €	3 000,00 €

624	Transports collectifs	5 696,16 €	13 340,20 €
625	Déplacements, missions	3 271,71 €	1 700,30 €
626	Frais postaux et télécommunications	31 641,23 €	29 875,14 €
627	Services bancaires et assimilés	18 480,79 €	40 588,70 €
628	Divers (autres services extérieurs)	21 552,06 €	20 719,02 €
635	Impôts et taxes (administration des impôts)	99 402,32 €	109 178,14 €
637	Impôts et taxes (autres organismes)	13 138,44 €	14 573,41 €
TOTAL des charges à caractère général		3 570 061,56 €	3 633 178,38 €

Charges de personnel (chapitre 012)

Montant CFU 2024 = 6 835 418,92€, soit 58.07% des dépenses réelles de fonctionnement.

Atténuations de produits (chapitre 014)

Montant CFU 2024 = 136 773€, soit 1.16% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit de :

- Dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants : 8 901€ ;
- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 127 872€.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Montant CFU 2024 = 784 926,51€, soit 6.67% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont :

- Les indemnités des élus : **126 328,64€** ;
- Les subventions aux associations (art.65748) : **379 941,30€** :

	CA 2023	CFU 2024
Associations à caractère social	194 116,00 €	192 049,30 €
Associations d'Anciens Combattants	1 010,00 €	1 010,00 €
Associations présentant un caractère d'animation de la Station	100 500,00 €	101 700,00 €
Associations à caractère scolaire	6 678,00 €	2 010,00 €
Associations sportives	77 980,00 €	76 780,00 €
Sociétés et associations diverses	1 500,00 €	1 350,00 €
Subventions exceptionnelles	1 286,00 €	5 042,00 €
TOTAL des subventions aux associations	383 070,00 €	379 941,30 €

Nota : les cours d'initiation à la voile dispensés aux élèves de l'école LDM ne font désormais plus l'objet d'une subvention à caractère scolaire mais d'un règlement direct auprès du prestataire. Cette dépense a donc été imputée à l'article 6188 au chapitre 011 : 3 856.50€.

- La subvention d'équilibre du CCAS (art.657363) : **212 000€**.

Sont également comptabilisées à ce chapitre, les aides apportées par la Ville aux étudiants en études supérieures, aides au transport scolaire et aides à la pratique sportive.

Il s'agit principalement des frais engagés par la Ville, dans le cadre des aides apportées aux familles :

- o Études supérieures Postbac : 14 200€ ;
- o Pass'sport : 4 433€ ;
- o Transport scolaire : 10 351€.

Enfin, ont été imputée sur ce chapitre en 2024, les dépenses de fourniture de solutions relevant de l'informatique en nuage (« cloud ») et de mise à disposition de licences de logiciels : 32 262€.

Charges financières (chapitre 66)

Montant CFU 2024 = 155 054,87€, soit 1.32% des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunts.

Charges spécifiques (chapitre 67)

Montant CFU 2024 = 21 508,51€, soit 0.18% des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs.

Dotations pour provisions semi-budgétaires (chapitre 68)

Montant CFU 2024 = 203 585€, soit 1.73% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit de provisions :

- Pour dépréciation des immobilisations, afin de pouvoir procéder à de grosses réparations ou mises aux normes de bâtiments ou d'équipements : 200 000€ pour les bâtiments communaux ;
- Pour dépréciation des actifs circulants, en cas d'impayés : 3 585€.

2-2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2-2-1- Analyse des recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à **2 733 897,40€** et sont constituées de :

		CA 2023	CFU 2024
1311	Subventions transférables État	772.14€	54 402.50€
1318	Autres subventions transférables	0.00€	20 000.00€
1321	Subventions non transférables État	224 377.00€	15 496.02€
1322	Subventions non transférables Région	0.00€	76 629.60€
1323	Subventions non transférables Dpt	294 500.00€	1 095 245.38€

13251	Subventions non transférables GFP de rattachement (CCVS)	180 000.00€	94 084.00€
1326	Subventions non transférables autres établissements publics locaux	7 047.14€	0.00€
Sous-total subventions		706 696.28€	1 355 857.50€
10222	FCTVA	531 868.84€	882 646.80€
10226	Taxe d'aménagement	90 459.78€	12 255.14€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 993 709.32€	447 664.16€
2151	Réseaux de voirie (révision de prix positive sur DGD)	1 933.49€	0.00€
2313	Immobilisations en cours - constructions (indemnité perçue sur travaux en cours)	0.00€	35 473.80€
TOTAL des recettes réelles d'investissement		3 324 667.71€	2 733 897.40€

Certaines recettes attendues, qui n'ont pas été perçues en 2024, peuvent être reportées sur l'exercice suivant. Elles sont distinguées dans une colonne « restes à réaliser ». Elles s'élèvent à **1 057 519,24€** et correspondent aux subventions notifiées restant à recevoir.

2-2-2 - Analyse des dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **6 158 089,01€** et sont composées principalement :

- Du remboursement de la dette en capital,
- De subventions d'équipement versées,
- De l'acquisition de matériel,
- Des travaux.

Elles se répartissent comme suit :

		CA 2023	CFU 2024
10226	Taxe d'aménagement (reversement à la CCVS)	59 624.84€	18 091.96€
1641	Remboursement emprunts en euros (capital)	1 068 916.25€	1 103 334.04€
16818	Remboursement emprunts CAF (capital)	1 264.51€	1 264.47€
165	Dépôt et cautionnement reçus	0.00€	833.33€
20...	Immobilisations incorporelles, subventions d'équipement versées	185 587.69€	481 353.97€
21...	Immobilisations incorporelles : matériels ou travaux intégrés dans l'actif	2 532 276.60€	2 088 564.35€
23...	Immobilisations en cours : travaux non intégrés dans l'actif	342 830.02€	2 464 646.89€
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		4 190 499.91€	6 158 089.01€

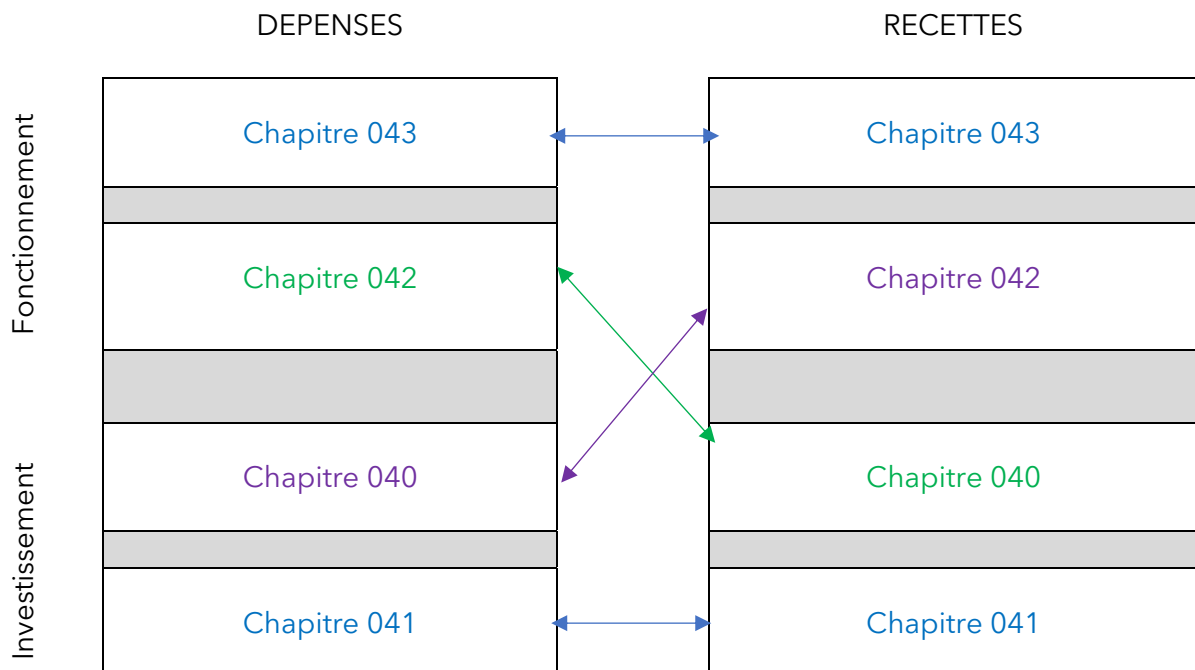
Nota : le montant réalisé sur l'article 10226 en 2023 correspond au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CCVS, pour 4 227,84€, et à la passation du mandat d'annulation d'un titre de 55 397€ (erreur d'imputation d'une subvention).

Au même titre qu'en recettes, les crédits 2024 engagés dans la comptabilité en dépenses mais non payés peuvent être reportés, par le biais des restes à réaliser (RAR), à l'exercice suivant. Ainsi, **842 679,43€** de travaux et acquisitions sont reportés de 2024 sur 2025.

2-3 - LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures **sans flux financiers réels** et **doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes**.

Les opérations d'ordre sont regroupées dans des chapitres globalisés 040, 041, 042 et 043 et doivent s'équilibrer entre sections, selon le schéma suivant :



Absence d'opérations d'ordre au chapitre 43 qui retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement liées à la comptabilité de stock.

Équilibre entre DF chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28) ;
- Écritures issues des cessions d'immobilisation (dépense 67, recette 21) ;
- Écritures relatives à l'encaissement du fond de soutien de l'État lors de la renégociation des emprunts à risques (dépense 68, recette 48) :

DF 042			RI 040	
675	Valeur comptable des immobilisations cédées	55 735,12 €	Immeubles de rapport ; autres matériels et outillage techniques	21....
6761	Différences sur réalisations (positives)	90 965,88 €	Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations	192

6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 606 079,02 €	Amortissement des immobilisations	28...
6862	Dotation aux amortissements des charges financières à répartir	366 589,61 €	Pénalités de renégociation de la dette	4817
		2 119 369,63 €		

Équilibre entre DI chapitre 040 et RF chapitre 042

- Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (dépense 139, recette 777)
- Écritures issues des cessions d'immobilisations (dépense 192, recette 77) ;
- Travaux en régie (dépense 2..., recette 722) :

DI 040			RF 042	
21...	Travaux en régie	136 755,27 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
192	Plus ou moins-values sur cession immobilières	1 701,00 €	Différence sur réalisations transférées en investissement	7761
139...	Amortissement des subventions	85 158,59 €	Quote-part des subventions d'investissement transférables au compte de résultat	777
		223 614,86 €		

Équilibre entre DI chapitre 041 et RI chapitre 041

- Opérations patrimoniales (dépense 21 ou 23, recette 238) liées au versement d'avances sur commandes aux entreprises titulaires de marchés de travaux :

DI 041			RI 041	
21... ou 23...	Bâtiments, voirie, constructions...	79 884,13 €	Avances versées sur commandes	238
		79 884,13 €		

Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires

Les chapitres 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

2-4 - RATIOS RÉGLEMENTAIRES DU BUDGET COMMUNAL

Population : 4 515 habitants
 au 01/01/2024

		Ratios CFU 2024	Moyenne strate 2023 3 500 à 10 000 hab.	Moyenne strate 2023 10 à 20 000 hab.
Ratios de niveau				
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 576.67€	949€	1 160€
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	3 679.96€	1 141€	1 357€
3	Dépenses d'équipement brut/population	1 056.07€	330€	342€
4	Encours de dette/population	1 119.81€	676€	753€
5	DGF/population	11.77€	152€	177€

Moyennes : source DGCL

3 - BUDGET ANNEXE AIRES DE CAMPING- CARS

Les résultats d'exécution du budget annexe « aires de camping-cars » 2024, sont les suivants :

	Résultat à la clôture de 2023 (corrigé)	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat de 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	- 3 751,48 €		- 66 097,62 €	- 69 849,10 €
Exploitation	291 816,03 €	0,00 €	151 277,48 €	443 093,51 €
TOTAL	288 064,55 €	0,00 €	85 179,86 €	373 244,41 €

Nota : le montant du résultat à la clôture de 2023 a été corrigé à la suite de l'intégration de l'actif du camping municipal dans l'actif de la Ville du Tréport sur l'exercice 2024.

3-1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

3-1-1- Analyse des recettes réelles d'exploitation

De façon synthétique, la répartition des recettes réelles d'exploitation est la suivante :

		CA 2023	CFU 2024	Pourcentage CFU	Évolution 2024/2023
70	Prestations de service : redevances aires de camping-cars	272 957,62 €	295 537,93 €	99,99%	+8,27%
73	Produits issus de la fiscalité	4 865,00 €	0,00 €	0,00%	- 100,00%
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00%	-
77	Produits exceptionnels	145,83 €	10,91 €	0,01%	- 92,52%
Recettes réelles d'exploitation		277 968,45 €	295 548,84 €	100%	+6,32%

Les recettes concernant les redevances des emplacements aires de camping-cars s'élèvent à **295 537,93€** et représentent 99.99% des recettes réelles d'exploitation.

Les produits exceptionnels concernent l'annulation d'un mandat émis sur l'exercice 2023 (double mandatement).

3-1-2 - Analyse des dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

		CA 2023	CFU 2024	Pourcentage CFU	Évolution 2024/2023
011	Charges à caractère général	93 278,91 €	100 983,26 €	86,31%	+8,26%
012	Charges de personnel	17 516,53 €	15 636,39 €	13,36%	-10,73%
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	389,71 €	0,33%	-
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00%	-
Dépenses réelles d'exploitation		110 795,44 €	117 009,36 €	100,00%	+5,61%

Charges à caractère général (chapitre 011)

Montant CFU 2024 = 100 983,26€ soit 86.31% des dépenses réelles d'exploitation.

Ces dépenses correspondent aux différents frais généraux (fluides, entretien, maintenance, frais divers, taxes, ...) engagés pour la gestion des aires de camping-cars et de leurs équipements et se décomposent selon le tableau suivant :

		CA 2023	CFU 2024
6061	Fournitures non stockables : fluides	68 895,20 €	62 684,82 €
6063	Fournitures entretien et petit équipement	1 185,76 €	2 538,22 €
6068	Autres matières et fournitures	1 108,15 €	1 550,79 €
611	Sous-traitance générale	3 520,00 €	4 500,00 €
61528	Entretien, réparations autres biens immobiliers	0,00 €	6 445,00 €
6156	Maintenance	314,00 €	126,00 €
618	Autres frais divers (services extérieurs)	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	5 970,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 214,29 €	885,69 €
627	Services bancaires et assimilés	1 559,91 €	1 621,14 €
63512	Taxe foncière	5 740,00 €	4 920,00 €
637	Autres impôts et taxes : taxe de séjour	9 741,60 €	9 741,60 €
TOTAL des charges à caractère général		93 278,91 €	100 983,26 €

Charges de personnel (chapitre 012)

Montant CFU 2024 = 15 636,39€ soit 13.36% des dépenses réelles d'exploitation.

Il s'agit du remboursement de la mise à disposition du personnel affecté aux aires de camping-cars, au profit du budget principal de la Ville.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Montant CFU 2024 = 389,71€, soit 0.33% des dépenses réelles d'exploitation.

Il s'agit des frais de licence pour la solution d'accès à distance aux bornes de paiement des aires de camping-cars, ainsi que du remboursement de places de stationnement.

3-2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3-2-1- Analyse des recettes réelles d'investissement

Aucune recette réelle d'investissement.

3-2-2- Analyse des dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **93 359,62€** (contre 38 312,06€ au CA 2023) et se décomposent de la façon suivante :

		CFU 2024
2111	Terrains nus	64 750,00 €
2128	Agencements et aménagements de terrains - Autres terrains	23 247,50 €
2153	Installations à caractère spécifique	5 362,12 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement		93 359,62 €

Les dépenses imputées au chapitre 21 concernent :

- La création d'une aire de services pour la grande aire de camping-cars située sur la route touristique, à proximité de la gare haute du funiculaire ;
- L'acquisition d'un terrain pour la création d'une nouvelle aire de camping-cars, dans le cadre du chantier de l'EPR2.

Les restes à réaliser (RAR) reportés de 2024 sur 2025 s'élèvent à **8 088,41€**.

3-3- LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Absence d'opérations d'ordre au chapitre 43, qui retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation liées à la comptabilité de stock.

Équilibre entre DE chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28) :

DE 042			RI 040	
6811	Dotations aux amortissements	27 262,00 €	Amortissement des immobilisations	28...
		27 262,00 €		

Équilibre entre DI chapitre 040 et RE chapitre 042

- Absence d'opérations d'ordre sur ces chapitres (pas de travaux en régie en 2024).

Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires

Les chapitres 021 « virement de la section d'exploitation » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section d'exploitation à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

4 - BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT (PARCS FERMÉS)

Les résultats d'exécution du budget annexe « stationnement-parcs fermés » 2024 sont les suivants :

	Résultat à la clôture de 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat de 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	32 983,28 €		- 2 025,14 €	30 958,14 €
Exploitation	166 193,90 €	0,00 €	47 613,87 €	213 807,77 €
TOTAL	199 177,18 €	0,00 €	45 588,73 €	244 765,91 €

4-1- LA SECTION D'EXPLOITATION

4-1-1-Analyse des recettes réelles d'exploitation

De façon synthétique, la répartition des recettes réelles d'exploitation est la suivante :

	CA 2023	CFU 2024	Pourcentage CFU	Évolution 2024/2023
7541 Redevances de stationnement	95 827,46 €	104 571,13 €	99,47%	+9,12%
7588 Autres produits divers	44,35 €	230,56 €	0,22%	+419,86%
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	16,10 €	0,52 €	0,00%	- 96,77%
778 Autres produits exceptionnels	0,00 €	324,00 €	0,31%	-
Recettes Réelles d'exploitation	95 887,91 €	105 126,21 €	100%	+9,63%

Les redevances de stationnement s'élèvent à **104 571,13€** et représentent 99.47% des recettes réelles d'exploitation.

Les produits exceptionnels correspondent au remboursement d'un sinistre.

4-1-2 - Analyse des dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

		CA 2023	CFU 2024	Pourcentage CFU	Évolution 2024/2023
011	Charges à caractère général	42 368,10 €	44 126,87 €	80,02%	+4,15%
012	Charges de personnel	8 306,31 €	11 019,94 €	19,98%	+32,67%
67	Charges exceptionnelles	36,79 €	0,00 €	0,00%	- 100,00%
	Dépenses réelles d'exploitation	50 711,20 €	55 146,81 €	100,00%	+8,75%

Charges à caractère général (chapitre 011)

Montant CFU 2024 = 44 126,87€ soit 80.02% des dépenses réelles d'exploitation.

Ces dépenses correspondent aux différents frais généraux (fluides, entretien, maintenance, assurances, ...) engagés pour la gestion des parcs de stationnement fermés et se décomposent selon le tableau suivant :

		CA 2023	CFU 2024
6061	Fournitures non stockables : fluides	3 765,85 €	3 611,33 €
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 320,00 €	3 635,76 €
6068	Autres matières et fournitures	2 957,17 €	4 677,33 €
611	Sous-traitance générale	825,00 €	851,66 €
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00 €	0,00 €
61558	Entretien, réparations autres biens mobiliers	3 832,66 €	0,00 €
6156	Maintenance	16 921,49 €	15 653,35 €
6161	Primes d'assurances	6 778,71 €	8 473,13 €
618	Autres frais divers (services extérieurs)	0,00 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunications	220,32 €	201,40 €
627	Services bancaires et assimilés	5 746,90 €	7 022,91 €
	TOTAL des charges à caractère général	42 368,10 €	44 126,87 €

Charges de personnel (chapitre 012)

Montant CFU 2024 = 11 019,94€ soit 19.98% des dépenses réelles d'exploitation.

Il s'agit du remboursement de la mise à disposition du personnel affecté au budget Stationnement Parcs fermés, au profit du budget principal de la Ville.

Ce chapitre enregistre une hausse des dépenses de 32,67% du fait de la réalisation de travaux en régie en 2024, en plus de la maintenance des équipements.

4-2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4-2-1- Analyse des recettes réelles d'investissement

Aucune recette réelle d'investissement.

4-2-2- Analyse des dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4 390,67€** et correspondent à l'acquisition de nouveaux disques durs pour la salle de vidéoprotection du parking souterrain du funiculaire.

Les restes à réaliser (RAR) reportés de 2024 sur 2025 s'élèvent à **9 884€**.

4-3- LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Absence d'opérations d'ordre au chapitre 43 qui retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation liées à la comptabilité de stock.

Équilibre entre DE chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28) :

DE 042			RI 040	
6811	Dotation aux amortissements	12 650,50€	Amortissement des immobilisations	28...
		12 650,50€		

Équilibre entre DI chapitre 040 et RE chapitre 042

- Travaux en régie (dépense 2..., recette 722) :

DI 040			RE 042	
21...	Travaux en régie	10 284,97 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
		10 284,97 €		

Les travaux en régie ont concerné le déplacement du tableau électrique du local technique du parking souterrain de l'esplanade Louis Aragon, ainsi que la modification de l'éclairage du niveau N-1 du parking du funiculaire (passage à la technologie LED).

Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires

Les chapitres 021 « virement de la section d'exploitation » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section d'exploitation à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.